

Broglie  
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an Deux Mil Vingt Quatre, le seize décembre à dix-neuf heures et zéro minute,** le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

**Présents :** Mme DUTOIR Martine, 1<sup>ère</sup> Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3<sup>ème</sup> Adjointe, et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

**Excusés :** M. GALLIER Thierry, 4<sup>ème</sup> Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2<sup>ème</sup> Adjoint - M. LEROUGE Christian - Mme COUVREUR Laëtitia.

**Absente :** Mme DEROIN Jennifer.

**Secrétaire de séance :** Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

**OBJET : Marnière Impasse du Collège.**

Monsieur le Maire rappelle les conclusions de l'étude réalisée par Explor-e à la suite d'un effondrement survenu au début du mois de juin 2024 en bordure de la route d'accès du Collège Maurice de Broglie, avec affaissement de la chaussée de toute cette zone, et qui est apparu lors de fouilles de terrassement destinées à localiser une fuite d'eau sur le réseau principal AEP du secteur. Cette étude a mis en évidence la présence d'une ancienne carrière souterraine (marnière) d'une profondeur de 18 à 20 mètres et se trouvant dans un état total de ruine, avec des roches altérées, un terrain décomprimé et un sol humide. Au vu de son état de dégradation et de celui des fontis identifiés, des mouvements de terrain risquent d'apparaître à court ou moyen terme et le comblement de cette cavité n'est donc pas réalisable, un rétablissement de la voirie ne pouvant être envisagé qu'après un traitement par injection sous pression ou réalisation d'un ouvrage routier enjambant la marnière.

Monsieur le Maire présente donc l'offre technique et financière n° 096899 proposée par la société SOLETANCHE BACHY FRANCE (SIRET 712 030 154 00611) d'un montant de 193 268,00 €HT (231 921,60 €TTC) pour le comblement de cette marnière par:

maillage de forages, remplissage gravitaire au mortier de sablon (ou cendres)-ciment, clavage au mortier et injection de coulis de traitement de ciment.

Il faudra également ajouter à ce coût les frais pour un bureau de contrôle.

Afin de financer ces travaux, un dossier de demande de subvention, au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) va être déposé avant le 17 janvier 2025. Ce projet entre dans la catégorie des opérations éligibles du domaine 7-sécurité/7-4 Marnières et glissements de terrains (car sur le domaine de la voirie communale). D'autres moyens de financement sont actuellement en cours de recherche et, compte tenu de l'urgence et des risques encourus, des demandes de dérogation pour commencer ces travaux avant décision d'attribution d'éventuelle(s) subvention(s) ont d'ores et déjà été envoyées à de possibles financeurs. Quant au reste à charge, il serait financé par des fonds propres de la Commune avec si nécessaire recours à un emprunt.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **DÉCIDE** de retenir l'offre technique et financière n° 096899 proposée par la société SOLETANCHE BACHY FRANCE (SIRET 712 030 154 00611) d'un montant de 193 268,00 €HT (231 921,60 €TTC) pour le comblement de cette marnière après un traitement par injection sous pression ;
  - **DÉCIDE**, pour le financer ainsi que le bureau de contrôle, de faire des demandes de subvention dont ce projet relève, notamment au titre de la DETR 2025 ;
  - **DÉCIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet, en résultant ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE, notamment pour contracter un emprunt si nécessaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,  
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

